

Avis de Soutenance

Monsieur Bertrand SERGUES

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La Question Prioritaire de Constitutionnalité face à l'ordre juridique interne : Analyse des effets du mécanisme constitutionnel de contrôle des lois entrées en vigueur sur l'ordre juridique étatique

dirigés par Monsieur Stéphane MOUTON

Soutenance prévue le **mardi 22 octobre 2019 à 14h00**

Lieu : UT1 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 cedex 9

Salle Maurice Hauriou

Composition du jury proposé

M. Stéphane MOUTON	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Emmanuel CARTIER	Université Lille II Droit et santé	Rapporteur
Mme Ariane VIDAL-NAQUET	Université Aix-Marseille	Rapporteur
M. Julien BONNET	Université de Montpellier	Examinateur
M. Mathieu CARPENTIER	Université Toulouse I Capitole	Examinateur

Mots-clés : Contrôles de constitutionnalité des lois a posteriori, Ordre juridique interne, Question prioritaire de constitutionnalité, QPC, Droit public, Droit constitutionnel

Résumé :

L'ordre juridique national, fiction intellectuelle disposant de composantes réelles, a subi de profondes modifications ces dernières années. Certaines d'entre elles, liées à l'effectivité du contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception, ont été en partie délaissées par les juristes en raison de l'étude chronophage qu'elles pouvaient engendrer. Pourtant, l'incidence qu'a eu sur l'ordre juridique interne le recours à la question prioritaire de constitutionnalité par pléthore de justiciables demeure d'un intérêt non négligeable. La qualité d'un ordre juridique est d'une grande importance dans le sens où celle-ci est la condition indispensable d'une bonne gouvernance des sociétés modernes. Le dispositif « QPC » visant au renforcement de la cohérence au sein de l'ordonnement juridique étatique ne conduit-il pas paradoxalement à un affaiblissement significatif des composantes de l'ordre juridique français ? C'est ce à quoi ce travail de recherche a tenté d'apporter une réponse afin de mesurer les évolutions contemporaines de mécanismes de nature constitutionnelle et leur incidence sur l'identité même du « système juridique ».